Le Tri

3, 2, 1, TRIEZ !

WWW.MIEUXTRIER.FR

GUIDE PRATIQUE

COLLECTE DES CARTONS DES COMMERÇANTS

Annemasse Agglo

Annemasse - Les Voirons Agglomération

COLLECTE DES CARTONS BRUNS

DEUX FOIS PAR SEMAINE

Les cartons bruns des commerçants sont collectés tous les **mardis** et **vendredis dès 19 h**.
Lorsqu'une collecte a lieu un jour férié, elle est anticipée la veille.

Rues concernées

AMBILLY, ANNEMASSE, GAILLARD ET VILLE-LA-GRAND

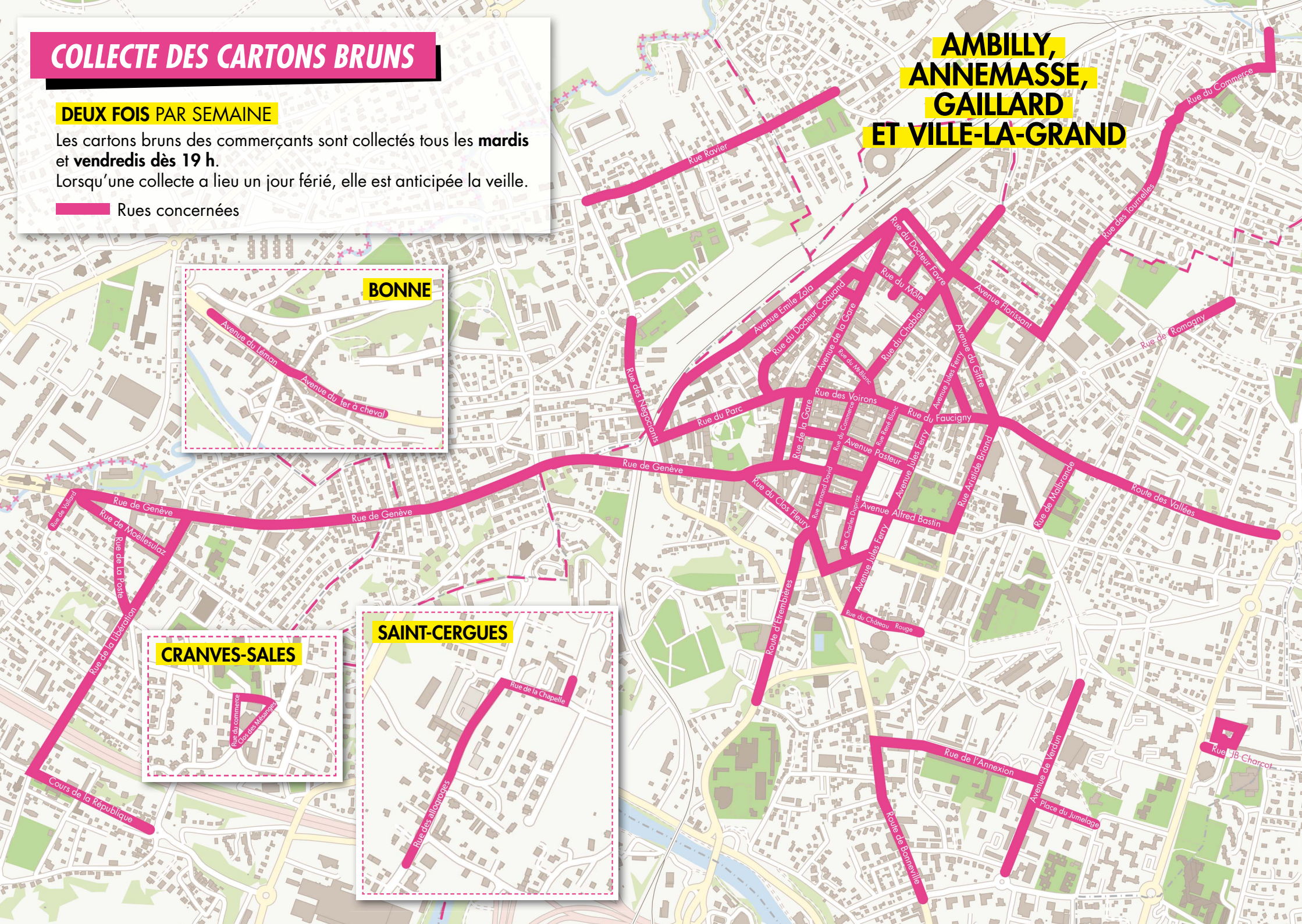

RAPPELS

CONSIGNES DE DÉPÔT

Les cartons doivent être déposés **à partir de 19 h** les jours de collecte, **pliés et attachés**. Le polystyrène, le plastique et les ordures ménagères ne sont pas acceptés.

Tout dépôt sauvage sera **sanctionné** selon l'article R635-8 du Code Pénal, soit une contravention de 5e classe (1 500 €).

LE TRI DES MATÉRIAUX RECYCLABLES

Pour les communes d'Ambilly, Annemasse, Gaillard, Vétraz-Monthoux* et Ville-la-Grand…

DÉCOUVREZ LE GUIDE PRATIQUE « COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE À PORTE »

Pour les communes de Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues et Vétraz-Monthoux*…

DÉCOUVREZ LE GUIDE PRATIQUE « TRI EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE »

Documents à retirer à l'accueil d'Annemasse Agglo et des communes ou à télécharger sur www.mieuxtrier.fr

* Voir les rues concernées sur www.mieuxtrier.fr

LE CONTENEUR POUR LE VERRE

Attention !

Le verre doit toujours être déposé en point d'apport volontaire.

Janvier 2016.
Crédit photos : © Eco-Emballages/Pierre Desgrieux - © Gina Sanders / Cartographie : OpenStreetMap

WWW.MIEUXTRIER.FR

infotri@annemasse-agglo.fr - 04 50 87 88 88

Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération